

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 avril 2024

ACCÉLÉRER ET CONTRÔLER LE VERDISSEMENT DES FLOTTES AUTOMOBILES - (N° 2452)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 269

présenté par
M. Adam

ARTICLE 2 BIS

À l’alinéa 6, substituer au mot :

« permettant »

les mots :

« afin de permettre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.